

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le
Présents :	55	Conseil communautaire, légalement convoqué le 5 octobre 2018, s'est
Absents excusés :	23	réuni en séance ordinaire à la salle des Conférences du village
Pouvoirs :	3	d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation
Votants :	58	légal sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents

Michel ROUFFIAC, Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFAX, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Bernard VICARD, Guy MICHAUD, Pascal PODEVIGNE, André FARGES, Louis NAVECH, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Louis PÉCHAUD, Gérard BONIFACIE, Marina BESSE, Jean-Paul RESCHE, Jean-Marie MÉZANGE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, René PÉLISSIER, Jean-Louis BERGER, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre JARLIER, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Mireille VICARD, Hélène FLORIS GRÉCO, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Michel DURIOL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADÉ, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

Titulaires absents et excusés

André ANGELVY, Christian GENDRE, Bernard COUDY, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Joël BRUN, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe ÉCHALIER, Pierre SÉGUI, Marguerite TARRISSON, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Jonathan LAROUSSINIE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PECOUL, Éric GOMESSE, Nadine DUFOUR, Marie-Claire TOURRETTE, Bruno PARAN.

Pouvoirs

Martine GUIBERT donne pouvoir à Pierre JARLIER
Erick CHASTANG donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX
Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Marina BESSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h45

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2018

✚ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du mardi 24 juillet 2018.
POUR : 58 VOIX

**VILLAGE D'ENTREPRISES DU PAYS DE SAINT FLOUR - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE :
EXERCICE 2017**

✚ **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2017 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour ;
✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.
POUR : 58 VOIX

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PNR
AUBRAC – APPROBATION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME LEADER « AUBRAC, OLT, CAUSSE » SUR L'EXERCICE 2018**

✚ **APPROUVE** le projet d'annexe opérationnelle à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader « Aubrac, Olt, Causse » sur l'exercice 2018 ;

- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'annexe opérationnelle pour la mise en œuvre du programme Leader « Aubrac, Olt, Causse » sur l'exercice 2018 ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette convention et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 58 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE ATELIER DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC DEUX PORTEURS DE PROJETS

- ✦ **APPROUVE** le principe d'accueillir deux activités agroalimentaires dans le village agroalimentaire ;
- ✦ **APPROUVE** les clauses principales du projet de protocole d'accord à intervenir au stade études, entre Saint-Flour Communauté et chacun des deux porteurs de projets ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une aide au titre de la DETR à hauteur de 30 %, en soutien aux travaux nécessaires à l'accueil de ces 2 nouvelles activités ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord à intervenir avec La SAS DO-Yen au stade études ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord à intervenir avec les porteurs de projet de l'activité de distribution de yaourt au stade études ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces projets.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A LA SARL PETIT BOUCHON - RESTAURATEUR

- ✦ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 923.63 € à la SARL PETIT BOUCHON, restaurateur, pour son projet de rénovation et de modernisation de son local d'activité à Saint-Flour, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A LIONEL HAMELIN - ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE CARRELAGE ET PETITE MAÇONNERIE A COREN

- ✦ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 309.80 € à Lionel HAMELIN, entreprise individuelle de carrelage et petite maçonnerie à Coren, pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A DELPHINE CHASSAGNOL - ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE COIFFURE A ST-FLOUR

- ✦ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 830.01 € à Delphine CHASSAGNOL, entreprise individuelle de coiffure à Saint-Flour, pour son projet de rénovation et de modernisation de son local d'activité à Bellegarde de Saint Georges, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE DAVID MACHEMIE - ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE COUVERTURE A COREN

- ✦ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 416.38 € à David MACHEMIE entreprise individuelle de couverture à Coren, pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A CYRILLE COUMOUL - ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE MENUISERIE A LIEUTADÈS

- ✦ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 782.76 € à Cyrille COUMOUL entreprise individuelle de menuiserie à Lieutadès, pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 58 VOIX

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VOREILLE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ - EXERCICE 2017

- ✚ **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Exercice 2017 de la zone d'activité de La Voreille tel qu'annexé à la délibération.

POUR : 58 VOIX

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VOREILLE - APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

- ✚ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant.

POUR : 58 VOIX

20h30 Monsieur Bernard MAURY rejoint la séance

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA VOREILLE - CESSION D'UN LOT A LA SARL CHADELAT

- ✚ **APPROUVE** la cession du lot n°4 d'une surface de 6 695 m², situé sur la zone d'activité de la Voreille, à la SARL CHADELAT au prix de 6.50 € HT/ m² ;
- ✚ **AUTORISE** la Société d'Équipement de l'Auvergne, en qualité de concessionnaire de la zone, à faire réaliser ladite cession dans les conditions susvisées ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 59 VOIX

20h40 Monsieur Thierry ANGLADE rejoint la séance

PARC D'ACTIVITE DU ROZIER COREN : CESSION D'UN LOT A LA SOCIETE LAITIERE DISCHAMP

- ✚ **CÈDE** à la société laitière DISCHAMP le lot I situé sur le parc d'activités du Rozier-Coren au prix de 12 € HT/ m² pour l'implantation d'une unité de fabrication de fromage AOP Cantal ;
- ✚ **CÈDE** à la société laitière DISCHAMP le lot J situé sur le parc d'activités du Rozier-Coren au prix de 3 € HT/m² pour l'aménagement d'une installation de prétraitement des effluents ;
- ✚ **DIT** que les surfaces des deux lots I et J seront définitivement fixées après bornage des terrains ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 59 VOIX

ABSTENTION : 1 (Monsieur Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modificatif ci-dessous pour l'aménagement de la zone d'activités de Neuvéglise :

DÉPENSES		RECETTES	
Études et maîtrise d'œuvre	89 748,00 €	État (DETR)	154 077,00 €
Travaux	709 576,92 €	État (Contrat de ruralité)	73 720,00 €
Acquisitions foncières	77 510,80 €	Autofinancement	649 038,72 €
TOTAL H.T.	876 835,72 €	TOTAL H.T.	876 835,72 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'État les subventions au titre de la DETR 2018 pour un montant de 154 077 € et au titre du Contrat de ruralité pour un montant de 73 720 € ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - VENTE A LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE DE LA PLANEZE

- ✚ **CÈDE** un lot d'une surface de 10 773 m² à la Coopérative Agricole laitière de la Planèze située sur les parcelles initialement cadastrées section YC n°18 et YC n°17 sur la zone d'activité de Neuvéglise au prix de 16 € HT/ m² ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 60 VOIX

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - ADOPTION DE LA LETTRE DE COMMANDE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CANTAL POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- ✚ **APPROUVE** la lettre de commande du Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal pour la réalisation des travaux d'éclairage public du projet d'extension de la zone d'activités de Neuvéglise ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal la lettre de commande s'y tenant.

POUR : 60 VOIX

SIGNALETIQUE DES ZONES D'ACTIVITE INTERCOMMUNALES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°2016-21

✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux n°2016-21 avec l'entreprise MIC SIGNALOC, 2, bis Avenue d'Aubière 63 800 COURNON pour un montant de 5 124.00 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires.

POUR : 60 VOIX

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEUVEGLISE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR TRAVAUX AVEC L'EPF SMAF AUVERGNE

✚ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition pour travaux à intervenir entre l'EPF-SMAF Auvergne et Saint-Flour Communauté ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer à signer ladite convention.

POUR : 60 VOIX

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEUVEGLISE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

✚ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT de la tranche ferme	Montant HT Tranche optionnelle 1	Montant HT Tranche optionnelle 2
LOT n°1 : Terrassement – VRD – Gros œuvre	SALESSE 15 230 PIERREFORT	265 730.87 €	23 580.40 €	
LOT n°2 : Charpente bois	SARL BOUDON 15 110 CHAUDES AIGUES	37 883.26 €		
LOT n°3 : Couverture Zinc et ardoises	BATIFOL 15110 CHAUDES-AIGUES	82 937.30 €		
LOT n°4 : Menuiseries extérieures	COUTAREL 15 100 COREN	61 756.00 €		
LOT n°5 : Serrurerie	SERRURERIE DE LA MARGERIDE 15 320 RUYNES-EN-MARGERIDE	19 985.80 €		
LOT n°6 : Menuiseries Intérieures/extérieures bois / Agencement	MIRAMONT 15 100 SAINT-FLOUR	83 033.03 €	17 627.32 €	
LOT n°7 : Plâtrerie – Faux Plafonds - Isolation	ROQUES 15 130 ARPAJON SUR CERE	93 978.12 €	14 086.49 €	
LOT n°8 : Carrelages - Faiences	EURL CAROPRO 15 100 LES TERNES	54 923.81 €	3 615.30 €	
LOT n°9 : Sols souples	SARL ROLLIER 15 100 MURAT	8 733.55 €	3 502.00 €	
LOT n°10 : Peintures - Nettoyages	SARL BOUSSUGE 15 320 VAL D'ARCOMIE	21 781.00 €	4 910.70 €	
LOT n°11 : Ascenseur	AUVERGNE ASCENSEUR 43 700 ST-GERMAIN LAPRADE	20 450.00 €		
LOT n°12 : Mobilier	PLEIN CIEL 15100 ST-FLOUR	8 455.27 €	13 205.00 €	
LOT n°13 : Electricité – Courants forts et faibles	CORDESSE 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	65 027.00 €	5 448.00 €	9 865.00 €
LOT n°14 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	CORDESSE 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	64 394.00 €	3 120.00 €	
LOT n°15 : Désamiantage	POIZOT 15 500 MASSIAC	9 500.00€		
TOTAL H.T.		898 569.01 €	75 890.21 €	9 865.00 €

✚ **RETIENT** les entreprises aux montants H.T. susvisés ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux.

POUR : 60 VOIX

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEUVEGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

✚ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels modificatifs relatifs au projet de création d'une Maison de Services Au Public de Neuvéglise et de la médiathèque de Neuvéglise, présentés ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF :			
Travaux, Moe, Etudes, Mobilier			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses éligibles	972 421,44 €	Etat DRAC (Travaux, études et mobilier)	195 240,37 €
		Etat (DETR)	156 510,00 €
		Conseil Régional (Contrat ambition région)	171 000,00 €
		Conseil Départemental	245 954,00 €
		Europe (LEADER)	129 219,05 €
		Autofinancement	74 498,02 €
TOTAL H.T.	972 421,44 €	TOTAL H.T.	972 421,44 €
Dépenses non éligibles	155 629,47 €	Etat DRAC	4 517,31 €
		Autofinancement	151 112,16 €
TOTAL H.T.	155 629,47 €	TOTAL H.T.	155 629,47 €
TOTAL DEPENSES HT	1 128 050,91 €	TOTAL RECETTES	1 128 050,91 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du programme LEADER ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE L'HABITAT CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE TRANCHE 3 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

✚ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	ENTREPRISES	Tranche ferme Montant HT	Tranche optionnelle Montant HT	Tranche optionnelle 1 Restauration Montant HT	Tranche optionnelle 2 Restauration Montant HT	Tranche optionnelle 3 Restauration Montant HT	TOTAL HT
LOT n°1 : Maçonnerie, pierre de taille, enduits	Ateliers de Chanteloube (43)	55 650 €		23 356 €	4 480 €		83 486 €
LOT n°2 : Gros-œuvre	Entreprise De Rosso (15)	98 954.50 €					98 954.50 €
LOT n°3 : Couverture étanchéité	Entreprise Nailler (63)	11 555.62 €					11 555.62 €
LOT n°4 : Charpente, parquets	Entreprise Besse Rénovation (15)	41 651 €		3 848 €			45 499 €
LOT n°5 : Menuiserie (restauration)	Entreprise Besse Rénovation (15)	48 543 €		18 813 €			67 356 €
LOT n°6 : Serrurerie (restauration)	Entreprise Privat (15)	3 000 €		1 170 €			4 170 €
LOT n°6a : Serrurerie	Entreprise Privat (15)		2 406 €				2 406 €
LOT n°7 : Plâtrerie staff	Entreprise Besse Rénovation (15)	38 444 €		8 740 €	1 650 €		48 834 €
LOT n°8 : Plâtrerie, isolation	Entreprise Philippe Boulet (63)	40 608.36 €	35 875 €				76 483.36 €
LOT n°9 : Ascenseur	Entreprise Orona (63)	23 760 €					23 760 €
LOT n°10 : Décors peints	Entreprise Malbrel (46)	83 051.50 €		30 667 €	64 607 €		178 325.50 €

LOT n°11 : Papiers peints	Groupement entreprises Charbey/Decrion Lanta (12)	19 065 €				13 585 €	32 650 €
LOT n°12 : Peinture	Entreprise Delpon (15)	12 288 €	26 696.60 €				38 984.60 €
LOT n°13 : Carrelage, faïence	Entreprise Brunhes Jammes (15)		3 058 €				3 058 €
LOT n°13A: Sols souples	Entreprise Rollier (15)		13 980.25 €				13 980.25 €
LOT n°14 : Electricité, courant faible	Entreprise Mourgues (15)	68 380.34 €	19 872.13 €				88 252.47 €
LOT n°15 : Chauffage, plomberie	Groupement entreprises Mougues/Petitfour (15)	98 822.77 €	10 826.23 €				109 649 €
LOT n°16 : Lustrerie	Entreprise Vallux (34)	30 845 €		2 480 €			33 325 €
LOT n°17 : Désamiantage	Entreprise ADS (63)	12 600 €					12 600 €
TOTAL H.T.		687 219.09 €	112 714.21 €	89 074 €	70 737 €	13 585 €	973 329.30 €

✚ **RETIENT** les entreprises aux montants susvisés ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 60 VOIX

AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE L'HABITAT CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE TRANCHE 3 : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS ET DEMANDE DE SUBVENTION

✚ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels pour l'aménagement d'une maison de l'habitat/Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine tranche 3 tels que détaillés ci-après ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'État (FSIL Contrat de Ruralité) à hauteur de 90 000 € sur une dépense subventionnable de 507 996.43 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional à hauteur de 253 998.22 € sur une dépense subventionnable de 507 996.43 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Caisse des Dépôts (Fonds de financement de la transition énergétique) à hauteur de 51 407.02 € sur une dépense subventionnable de 64 258.78 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la DRAC à hauteur de 134 727.23 € sur une dépense subventionnable de 538 908.90 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional (Monuments Historiques) à hauteur de 53 890.89 € sur une dépense subventionnable de 538 908.90 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental (Monuments Historiques) à hauteur de 80 836.34 d'une dépense subventionnable de 538 908.90 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

Plan de financement prévisionnel global (100%) :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, Mission SPS	40 294.80€	Fonds de financement de la transition énergétique	51 407.02 €
Contrôle technique	7 810 €	Région Contrat Ambition	253 998.22 €
SPS	2 050€	Contrat de ruralité FSIL	90 000,00 €
		DRAC	134 727.23 €
Travaux	1 041 662.80 €	Département (MH)	80 836.34 €
Assurance dommage ouvrage	16 346.51 €	Région (MH)	53 890.89 €
Frais de dossier	3 000 €	Ressources propres	446 304.42 € €
TOTAL H.T.	1 111 164.11 €	TOTAL H.T.	1 111 164.11 €

dont plan de financement travaux éligibles au titre de la transition énergétique :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux éligibles au titre de la transition énergétique *	64 258.78 €	Fonds de financement de la transition énergétique	51 407.02 €
		Ressources propres	12 851.76 €
TOTAL H.T.	64 258.78 €	TOTAL H.T.	64 258.78 €

*. Les travaux éligibles au titre de la transition énergétiques sont les suivants :

- Pour partie lot 8 plâtrerie : 29 344.08 € HT
- Pour partie lot 8A isolation des combles : 5 200 € HT
- Pour partie lot 14 électricité, courants forts, courants faibles : 10 990 € HT
- Pour partie lot 15 plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : 18 724.70 € HT

dont plan de financement travaux éligibles au titre des Monuments Historiques :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	19 542.77 €	DRAC	134 727.23 €
Contrôle technique	3 787.81 €		
SPS	994.24 €		
Travaux éligibles au titre des Monuments Historiques *	505 201.12 €	Département MH	80 836.34 €
		Région MH	53 890.89 €
Assurance dommage ouvrage	7 927.98 €	Ressources propres	269 454.45
Frais de dossier	1 454.98 €		
TOTAL H.T.	538 908.90 €	TOTAL H.T.	538 908.90 €

*. Les travaux éligibles au titre des Monuments Historiques sont les suivants :

- Lot 1 maçonnerie, pierre de taille, enduit : 83 486 € HT
- Lot 3 étanchéité : 11 555.62 € HT
- Lot 4 charpente : 45 499 € HT
- Lot 5 Menuiserie intérieure bois : 67 356 € HT
- Lot 6 serrurerie : 4 170 € HT
- Lot 7 plâtrerie, staff : 48 834 € HT
- Lot 10 restauration de décors : 178 325.50 € HT
- Lot 11 restauration de papiers peints : 32 650 € HT
- Lot 16 : lustrerie : 33 325 € HT

dont plan de financement hors travaux éligibles au titre de la transition énergétique et hors travaux éligibles au titre des Monuments Historiques :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	20 752.03 €	Région Contrat Ambition	253 998.22 €
Contrôle technique	4 022.19 €		
SPS	1 055.76 €		
Travaux non éligibles au titre de la transition énergétique et non éligibles au titre des Monuments Historiques *	472 202.90 €	Contrat de ruralité FSIL	90 000 €
		Ressources propres	163 998.22€
Assurance dommage ouvrage	8 418.54 €		
Frais de dossier	1 545.02 €		
TOTAL H.T.	507 996.43 €	TOTAL H.T.	507 996.43 €

*. Les travaux non éligibles au titre de la transition énergétiques sont les suivants :

- Lot 2 gros-œuvre : 98 954.50 € HT
- Lot 5A menuiserie intérieure bois : 63 133.50 € HT
- Lot 6A serrurerie : 2 406 € HT
- Lot 8 plâtrerie isolation hors travaux TEPCV : 47 139.28 € HT
- Lot 9 : ascenseur : 23 760 € HT
- Lot 12 peinture : 38 984.60 € HT
- Lot 13 faïence : 3 058 € HT
- Lot 13 A sols souples : 13 980.25 € HT
- Lot 14 électricité, courants forts, courants faibles hors travaux TEPCV : 77 262.47 € HT
- Lot 15 plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation hors travaux TEPCV : 90 924.30 € HT
- Lot 17 désamiantage : 12 600 € HT

POUR : 60 VOIX

PARC THERMAL DE CHAUDES-AIGUES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

* RETIENT les entreprises aux montants ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT
LOT n°1 : Voirie et réseaux	Entreprise MARQUET SAS	75 675,00 €
LOT n°2 : Maçonnerie gros œuvre	SARL SALESSE	146 745,39 €
LOT n°3 : Serrurerie	SARL PRIVAT	88 834,20 €
LOT n°4 : Plantations	SARL PALLANDRE PAYSAGE	32 571,00 €
LOT n°5 : Fontainerie	SARL HYDATEC	23 460,00 €
LOT n°6 : Eclairage public	SARL MOURGUES	23 065,82 €
LOT n°7 : Sanitaire	SAS SAGELEC	31 613,00 €
TOTAL H.T.		421 964,41 €

✚ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises aux montants susvisés représentant un montant total de 421 964,41 € H.T

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux desdits lots avec les entreprises susvisées.

POUR : 60 VOIX

PARC THERMAL DE CHAUDES-AIGUES - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

✚ **APPROUVE** le nouveau plan de financement du projet prévisionnel du projet de parc thermal de Chaudes-Aigues, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Travaux	452 421 €	Etat (Contrat de ruralité)	51 210 €
Honoraires et frais annexes	65 955 €	Conseil Régional (plan thermal)	105 040 €
		Conseil Départemental	131 460 €
		Europe (LEADER)	80 000 €
		Ressources propres	150 666 €
Total H.T	518 376 €	Total	518 376 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides publiques auprès de l'Etat au titre du Contrat de ruralité pour un montant de 51 210 €, du Conseil départemental du Cantal, au titre du « Contrat Cantal Développement » pour un montant de 131 460,00€ et de l'Europe au titre du programme Leader Aubrac Olt Causse pour un montant de 80 000,00 €.

POUR : 60 VOIX

ATELIER RELAIS VULCACUIR - CONTRAT DE CREDIT BAIL IMMOBILIER : LEVEE PARTIELLE ANTICIPEE D'OPTION D'ACHAT

✚ **DONNE** un accord à la demande de levée partielle anticipée d'option d'achat à la date du 1^{er} janvier 2019, portant sur les biens immobiliers faisant l'objet du contrat de crédit-bail immobilier en date du 29 décembre 2003 et de son avenant n°1 en date du 18 juillet 2008, intervenus entre Saint-Flour Communauté et la société Vulcacuir ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la société Vulcacuir qui constatera cette procédure ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE

✚ **VOTE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Opération	Libellé	Autorisation de programme
102	Réaménagement centre aqualudique : études + MOE	150 000 € TTC

Crédits de paiement	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dépenses prévisionnelles	35 000 €	75 000 €	40 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1.

POUR : 60 VOIX

PARC THERMAL DE CHAUDES-AIGUES - VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -

* **VOTE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Opération	Libellé	Autorisation de programme
71	Aménagement d'un parc thermal	622 052 € TTC

Crédits de paiement	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Dépenses prévisionnelles	78 892.09 €	200 000 €	343 159.91 €

* **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1.
POUR : 60 VOIX

MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS DES SERVICES - MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

* **AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement de l'ensemble des redevances des services intercommunaux de Saint-Flour Communauté ;

* **PRÉCISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée ;

* **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la délibération.

POUR : 60 VOIX

BUDGET ANNEXE « ZA DE NEUVEGLISE » 2018 - DECISION MODIFICATIVE

* **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget ZA de Neuveglise				
C/6015 terrains à aménager		29 210.80 €		
C/605.90 travaux		305 573.43 €		
C/605.90 travaux		22 000 €		
C/6045 Etudes		89 748.00 €		
C/7015 vente de terrains				306 104.00 €
C/7411 dotation forfaitaire			73 721 €	
C/74718 Subv Etat				73 720 €
C/748371 DETR			17 938 €	
C/74758				87 996.51 €
C/774.90 subvention exceptionnelle				22 000 €
C/1641 Emprunt				48 370.72 €
C/D 7133 variations Stocks		376 161.51 €		
C/R 3351 variations Stocks				376 161.51 €
C/D 3351 variations Stocks		446 532.23 €		
C /R 7133 variations Stocks				446 532.23 €

* **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

BUDGET ANNEXE « DOMAINE NORDIQUE » 2018 - DECISION MODIFICATIVE

* **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget Domaine nordique – régul charges rattachées 2017-2018				
C/6718 – autres charges ex sur op de gestion		3 910 €		
C/7088 – Autres produits d'activités annexes				3 910 €
Budget annexe – Domaine nordique Saisonnier décembre				
D c/64131 Rémunération		1 650 €		
R c/70382 redevances à caractère sportif				1 650 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

BUDGET GENERAL PRIMITIF 2018 - DECISIONS MODIFICATIVES

✚ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

Budget général – régularisation imputations subvention Amt parc thermal Chaudes Aigues	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- C/1311-71-020-subv état transférable			27 335.25 €	
D- C/1312-71-020-subv région transférable			45 000.00 €	
D- C/1313-71-020-subv département transférable			55 000.00 €	
R- C/1317-71-020-subv état transférable			40 000.00 €	
D- C/1321-71-020-subv état non transférable				22 963 €
D- C/1322-71-020-subv région non transférable				47 087 €
D- C/1323-71-020-subv département non transférable				58 940 €
R- C/1327-71-020-subv Europe non transférable				38 345.25 €
Budget général – ALSH				
D c/2313 op 51 020 construction		10 000 €		
R c/1323 Subv Département				10 000 €
Budget général : Subvention au budget annexe de la ZA de Neuvéglise				
D C/204111.60.01 subventions aux org de droit privé	22 000 €			
R C/021.01 virement de la section fnt			22 000 €	
D C/023.01 virement à la section inv	22 000 €			
D C/6748 subv au budget annexe		22 000 €		

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

BUDGET ANNEXE « ATELIER DE TRANSFORMATION CAMIOLS » 2018 - DECISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
BA « Atelier de transformation Camiols »				
D c/6262 EDF		15 400 €		
R C/7788 – autres produits exceptionnels				15 400 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

BUDGET ANNEXE « MULTIPLE RURAL DE FAVEROLLES » 2018 - DECISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BA « Multiple rural de Faverolles »				
D c/2111.90 terrains nus		540 €		
R C/165.90 – dépôts et cautionnements reçus				540 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

BUDGET ANNEXE « ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE » 2018 - DECISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Budget annexe – Enseignement/diffusion artistique-service Lecture Publique				
D c/6065 Achats livres		3 000 €		
R c/74718 Subvention DRAC				3 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 60 VOIX

TAXE DE SÉJOUR - ADOPTION DES TARIFS 2019

- ✚ **APPROUVE** la modification tarifaire proposée ci-dessous :
 - hébergements touristiques sans classement ou en attente de classement : taxation de 5 % appliquée au coût de la nuitée par personne **au lieu de 0,70€** pour les catégories non classées ou non labellisées, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoile » ;
- ✚ **FIXE** la taxation à 5 % appliquée au coût de la nuitée par personne pour les hébergements touristiques sans classement ou en attente de classement, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoile » ;
- ✚ **DIT** que les autres tarifs en vigueur demeurent inchangés ;
- ✚ **DIT** que cette nouvelle taxation est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

POUR : 60 VOIX

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC-HAUTE PLANEZE ET LA CONDUITE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE PRAT DE BOUC

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat pour la gestion du domaine nordique Prat de Bouc Haute-Planèze et la conduite du projet de développement de Prat de Bouc saison 2018/2019 telle qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec Hautes-Terres Communauté.

POUR : 60 VOIX

INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA REDEVANCE SKI DE FOND ET AUX LOISIRS DE NEIGE NON MOTORISES POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 2018 AU 30 AVRIL 2019 SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE PRAT DE BOUC HAUTE-PLANEZE

- ✚ **DECIDE D'INSTITUER et DE PERCEVOIR** la redevance dans les conditions prévues par les articles L 2333-81, L 2333-82, L 2333-83, L 5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'appliquer les tarifs et exonérations tels que détaillés ci-après ;
- ✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec Montagnes du Massif Central ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- ✚ **ATTRIBUE** à Montagnes du Massif Central une subvention égale au pourcentage ci-dessous fixé, du produit des redevances annuelles, hebdomadaires et journalières effectivement perçu sur le territoire de la communauté de communes selon le barème suivant :
 - 9 % jusqu'à 30 000 €
 - 7,20 % de 30 001 à 60 000 €
 - 4,5 % de 60 001 à 120 000 €
 - 2,70 % à partir de 120 001 €
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires.

POUR : 60 VOIX

REQUALIFICATION DES ABORDS DU CIAP ET DE LA MAISON DE L'HABITAT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de requalification des abords du CIAP et de la maison de l'habitat ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Maîtrise d'œuvre	32 736,00 €	Etat (Contrat de ruralité)	4 910 €
		Ressources propres	27 826 €
Total H.T	32 736,00 €	Total	32 736 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Etat au titre du Contrat de ruralité pour un montant de 4 910 €.

POUR : 60 VOIX

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE - SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « HABITER MIEUX »

- ✚ **APPROUVE** les objectifs annuels du programme Habiter-Mieux à poursuivre entre 2018 et 2019, dans le cadre de l'offre « Sérénité » financée par l'ANAH :
 - Caldaguès Aubrac : 5 logements / an
 - Pierrefort Neuvéglise : 7 logements / an
 - Planèze : 5 logements / an
- ✚ **FIXE** la participation financière de Saint-Flour Communauté à hauteur de 500 € par logement éligible ;
- ✚ **DIT** que ce soutien financier de Saint-Flour Communauté s'applique au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiant de la « Prime Habiter Mieux » ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ces aides aux propriétaires éligibles ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

POUR : 60 VOIX

CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SECTEUR DE BESSERETTE : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 POLICE D'ABONNEMENT AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

- ✚ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de Besserette à intervenir avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Lycée de Haute-Auvergne ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit d'avenant.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

POUR : 60 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN A L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL LOGISTIQUE COLLECTIF INNOVANT POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX

- ✚ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et les partenaires ;
- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 13 388,99 € à l'Université Clermont Auvergne sous réserve des avis favorables du comité de programmation LEADER ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 60 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN À LA DEMARCHE DE QUALITE TOUT FOIN - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE AUTO-CHARGEUSE

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 10 000 €, en application de la fiche action 1.2 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'une auto-chargeuse du GAEC de Cantagrel ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ✚ **SIGNE** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

PROJET TERRALIM - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL MODIFICATIF

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modificatif tel que détaillé ci-dessous relatif à la mise en œuvre des actions du programme TERRALIM ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
Frais de personnel	63 672 €	FEDER : 50%	70 452,5 €
Prestations (étude et ingénierie)	67 682 €	FNADT : 30%	42 271,5 €
Frais de structure (15% des frais de personnel)	9 551 €	Saint-Flour Communauté : 20%	28 181 €
TOTAL	140 905 €	TOTAL	140 905 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions FEDER et de l'État au titre du FNADT relatives à ce programme ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 N° FR8301059 ET FR8312005 « ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » ET « ZPS PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2019

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019	
Frais de personnel	26 763,82 €	État	22 096,70 €
Prestations de service	13 415,00 €		
- Suivis scientifiques et études	10 460,00 €	Union Européenne (FEADER)	22 096,70 €
- Suivi des populations d'Odonates	2 955,00 €		
Frais de structure	4 014,57 €		
TOTAL TTC	44 193,40 €	TOTAL TTC	44 193,40 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° FR8302032 « AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2019

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019	
Frais de personnel	13 806,23 €	État	8 813,58 €
Frais de sous-traitance - Expertise Saules et Eaux	2 100,00 € 2 100,00 €	Union Européenne (FEADER)	9 163,58 €
Frais de structure	2 070,93 €		
TOTAL TTC	17 977,16 €	TOTAL TTC	17 977,16 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° FR8312010 « ZPS GORGES DE LA TRUYÈRE » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2019

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC) ANNÉE 2019	
Frais de personnel	11 251,85 €	État	13 399,57 €
Prestations de service - Suivis scientifiques	13 859,50 € 13 859,50 €	Union Européenne (FEADER)	13 399,56 €
Frais de structure (15% des frais de personnel)	1 687,78 €		
TOTAL TTC	26 799,13 €	TOTAL TTC	26 799,13 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECOMOBILIER

✚ **ACCEPTÉ** que le SYTEC conventionne avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, afin de permettre à Saint-Flour Communauté de poursuivre la collecte et la valorisation du mobilier usagé au sein de ses deux déchetteries communautaires ;

✚ **ACCEPTÉ** que Monsieur le Président du SYTEC signe toutes les pièces nécessaires à ce conventionnement, sous réserve de l'accord des trois communautés de communes adhérentes au SYTEC et concernées par ce conventionnement ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents permettant la contractualisation entre Eco-Mobilier, le SYTEC et Saint-Flour Communauté.

POUR : 60 VOIX

ETUDE DE DEFINITION DES ENJEUX ET BESOINS EN MATIERE D'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE MARCHANDS ET NON-MARCHANDS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDE

Rapport ajourné

ETUDE DE DEFINITION DES ENJEUX ET BESOINS EN MATIERE D'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE MARCHANDS ET NON-MARCHANDS - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapport ajourné

ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

✚ **APPROUVE** l'intervention d'agents communautaires sous convention de prestation de services rémunérée dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2018/2019 et ce dans la limite de leur disponibilité et de la compatibilité de leurs missions ;

✚ **APPROUVE** la convention à intervenir entre les parties telle qu'annexée à la présente ;

✚ **FACTURE** ces prestations pour l'année scolaire 2018/2019 au tarif de 25,00 € par heure d'animation auxquelles s'ajouteront les frais de déplacement fixés à 0,25 € par kilomètre, à l'exception des prestations du service Natura 2000 / Contrat territorial (animation et déplacement) qui seront gratuites en raison des financements européens.

POUR : 60 VOIX

AIDES AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES - APPROBATION DU DISPOSITIF 2018-2019

✚ **APPROUVE** pour l'année scolaire 2018-2019 le renouvellement du dispositif d'aides au transport dans le cadre des activités scolaires au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire de Saint-Flour Communauté, par l'intermédiaire des APE ou des communes, et de poursuivre l'extension de son bénéfice à l'école de Rageade ;

✚ **RENOUVELLE ET APPROUVE** les modalités financières et administratives de ce dispositif ci-dessous :

- **Sorties « Culturelles » :**

- Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;

- **Sorties « Sportives » :**

- Ecoles situées sur la commune de Saint-Flour : forfait de 50 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;
- Autres écoles : forfait de 80 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;

- **Sorties « Environnementales » :**

- Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;

POUR : 60 VOIX

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTE_AU TITRE DE L'ANNEE 2018

✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre l'Etat et Saint-Flour Communauté pour la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du voyage au titre de l'année 2018 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'Etat ladite convention.

POUR : 60 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION A LA TOTALITE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ET PORTANT MODIFICATION DES OBJECTIFS

✚ **ETEND** le périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la totalité du territoire de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article L153-9 alinéa 2 du code de l'urbanisme ;

✚ **APPROUVE** les objectifs poursuivis tels que définis ci-dessus ;

✚ **MET EN ŒUVRE** la collaboration avec l'ensemble des communes telle que définie ci-dessus ;

✚ **DEFINIT**, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, la concertation telle que définie ci-dessus ;

✚ **ASSOCIE** à l'élaboration du PLUi, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme ;

✚ **CONSULTE** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 ;

✚ **DEMANDE**, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de l'Etat soient mis à disposition gratuitement tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, et puissent apporter conseil et assistance à Saint-Flour Communauté ;

✚ **SOLLICITE** de l'Etat et de tous les partenaires financiers, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUi conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme (DGD, Appel à Projet National, etc...) ;

✚ **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget primitif de Saint-Flour Communauté annuellement.

POUR : 60 VOIX

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ASSISTANCE AU RENOUVELLEMENT ET A L'EXTENSION DU LABEL ET A LA MISE EN ŒUVRE DU CIAP - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU TITRE DE LA DEUXIEME ANNÉE

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que détaillé ci-dessous, relatif au renouvellement et à l'extension du label Pays d'art et d'histoire et à la mise en œuvre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine tels que détaillés ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	32 893,92€	LEADER	23 683,61€
		Autofinancement	9 210,31€
TOTAL HT	32 893,92 €	TOTAL HT	32 893,92€

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du programme LEADER pour la deuxième année ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

CONSERVATOIRE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - PRET/LOCATION INSTRUMENT DE MUSIQUE - ADOPTION DE LA CONVENTION ET DU TARIF DE LOCATION

✚ **ADOpte** le prêt d'instrument du Conservatoire Saint-Flour Communauté à titre gratuit pour les élèves de Cycle I.1 et le tarif mensuel de 17 € pour la location d'instrument aux élèves dès le Cycle I.2 ;

✚ **DIT** que ce tarif sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

POUR : 60 VOIX

CONSERVATOIRE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - OUVERTURE ET PUBLICATION D'UN POSTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

✚ **DECIDE D'Ouvrir** un poste d'enseignement du piano tel que précisé ci-dessous, à compter du 20 novembre 2018 :

- Enseignement du piano (9h45)/Formation Musicale (2h)/Accompagnement (1h15)
- Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet
- 2018 : prévision de 13h00 hebdomadaires
- Diplôme requis : Diplôme d'Etat (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline

✚ **PROCÈDE** à la publicité du poste nécessaire au recrutement de l'agent ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer les documents administratifs correspondants ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, à recruter pour une durée maximale d'un an, un agent contractuel possédant au moins les titres ou les diplômes exigés afin de s'inscrire au concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, et, selon les candidatures, de les rémunérer sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique - Éch. 1.

POUR : 60 VOIX

TEOM : LISSAGE DES TAUX DE TEOM A COMPTER DE 2019 - PRECISIONS

- ⚡ **APPLIQUE** le mécanisme de lissage des taux de TEOM dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies pour les EPCI à fiscalité propre tel que prévu par délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté n°2018-93 en date 12 avril 2018 ;
- ⚡ **APPLIQUE** un taux unique sur le territoire de Saint-Flour communauté à compter de 2019 ;
- ⚡ **DIT** que ledit lissage sera effectué par unification progressive des taux de TEOM différenciés existants dans les 5 zonages ci-dessous :

Zone 1 : Territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Saint-Flour

- | | |
|-------------|----------------|
| - Alleuze | - Paulhac |
| - Anglards | - Roffiac |
| - Coren | - Saint-Flour |
| - Cussac | - St-Georges |
| - Lastic | - Tanavelle |
| - Mentières | - Tiviers |
| - Montchamp | - Les Ternes |
| - Villedieu | - Vieillespese |

Zone 2 : Territoire de l'ex-communauté de communes de Margeride Truyère

- | | |
|-------------|------------------------|
| - Chaliers | - Ruynes |
| - Clavières | - Val d'Arcomie |
| - Lorcières | - Soulages |
| - Vabres | - Védrières-Saint-Loup |

Zone 3 : Territoire de l'ex-communauté de communes de Planèze

- | | |
|---------------|-------------|
| - Rézentières | - Coltines |
| - Talizat | - Ussel |
| - Andelat | - Valuéjols |

Zone 4 : Territoire de l'ex-communauté de communes de Caldaquès Aubrac

- | | |
|------------------|--------------------------------|
| - Fridefont | - Deux verges |
| - Saint-Martial | - Jabrun |
| - Maurines | - Saint Rémy de Chaudes Aigues |
| - Espinasse | - La Trinitat |
| - Chaudes-Aigues | - Saint-Urcize |
| - Anterrieux | |

Zone 5 : Territoire de l'ex-communauté de communes du pays de Pierrefort Neuvéglise

- | | |
|--------------------|-------------------------------|
| - Lacapelle Barrès | - Paulhenc |
| - Malbo | - Sainte Marie |
| - Brezons | - Neuvéglise sur Truyère |
| - Narnhac | - Lieutadès |
| - Cézens | - Pierrefort |
| - Gourdièges | - Saint Martin sous Vigouroux |

- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires pour permettre l'application de ce lissage à compter de l'année 2019.

POUR : 60 VOIX

RELAIS DES SERVICES DE NEUVEGLISE – MAISON DES SERVICES A LA POPULATION : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- ⚡ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet TRINH et LAUDAT mandataire d'un groupement conjoint tel qu'annexé à la délibération ;
- ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires.

POUR : 60 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

A SAINT-FLOUR, le 11 octobre 2018

Affiché le 16 octobre 2018

Le Président

